



SAGE
Côtiers Ouest Cotentin

Commission Cohérence Territoriale

Le 1 Juillet 2021 à Saint-Malo-de-la-Lande
Commission présidée par Jean-René LECHATREUX

Par LECAPITAINE Loïc



Étaient présents:

- M. GUILLE : Président de la CLE
- M. LECHATREUX : Président de la commission cohérence territoriale
et représentant de la communauté d'agglomération du Cotentin CAC
- M. RENAUD : Vice-Président de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche – COCM –
- M. GILLES : Vice-Président de la CLE
- M. BIDOT : Président de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage – CMB –
- M. GOUX : Vice-Président de la CLE
- M. SIMEON : Vice-Président de la CLE
- M. SORRE : Président de la communauté de communes Granville Terre et Mer – GTM –
- M. BASYN : Représentant de l'Intercom Vire au Noireau
- M. GUILLAUME: Vice-Président de Villedieu Intercom
- M. LÉBOUVIER: Représentant Villedieu Intercom
- M. DESVAGES: Représentant de Saint Lô AGGLO

Absent excusé :

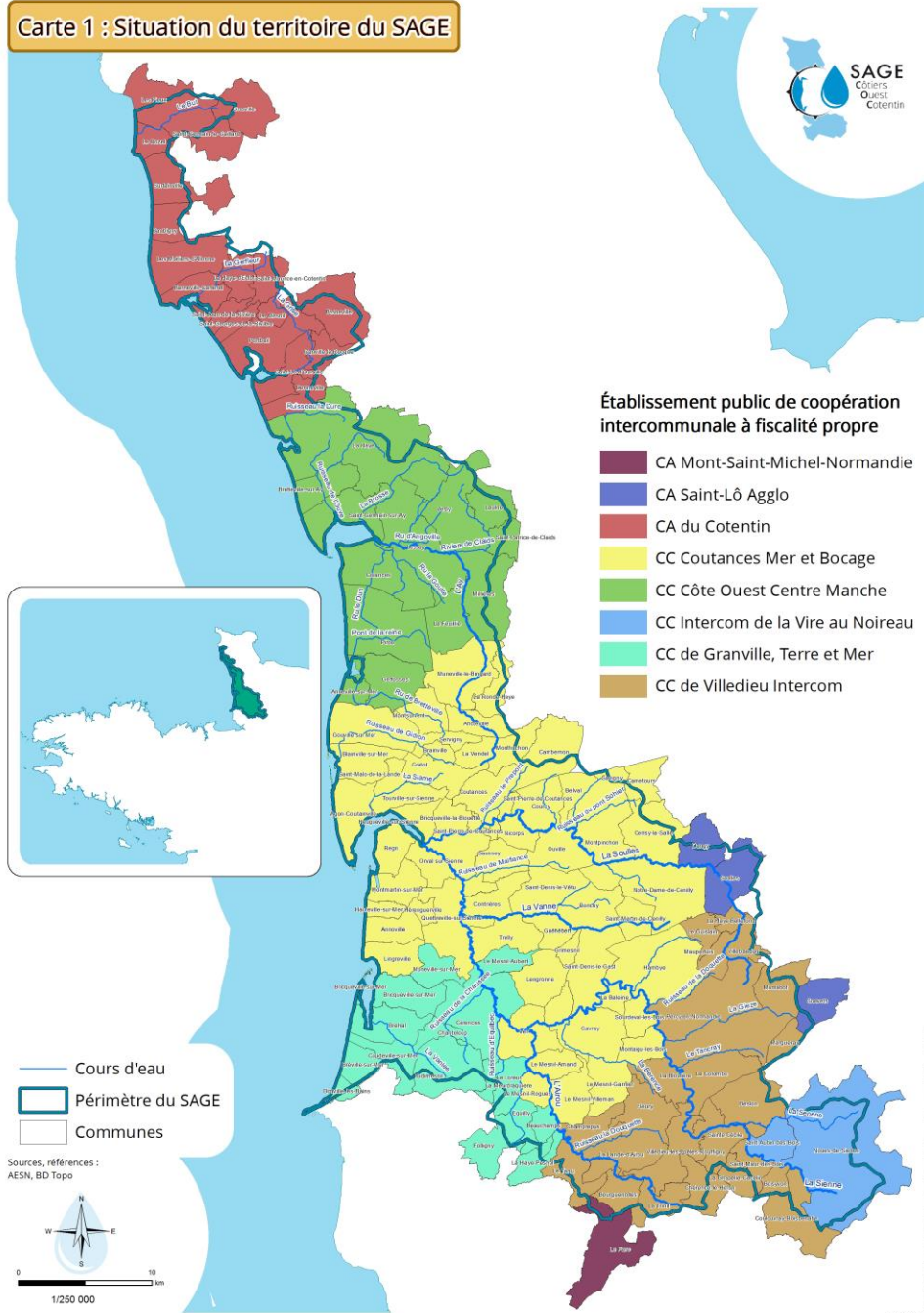
- M. NAVARRET : Représentant de GTM

Absents:

- M. MARGUERITE: Président de la CAC
- M. LEMOIN : Président COCM
- M. ANDREU SABATER: Président Vire au Noireau
- M. VARIN : Président Villedieu Intercom
- M. LEMAZURIER Président Saint Lô AGGLO

LE SAGE COC

Carte 1 : Situation du territoire du SAGE



96 000 habitants

1348 km²

90 km de trait de côte

90% des surfaces sont agricoles (prairies et cultures)

151 communes

500 km de cours d'eau principaux

	Surface du territoire du SAGE par collectivité (en km ²)	% du territoire du SAGE
	A	B=A/surface du SAGE
CC Côte Ouest Centre Manche	224,63	16,66%
CC Coutances Mer et Bocage	261,55	19,40%
CC Granville Terre et Mer	14,17	1,05%
SIAES	651,57	48,33%
CC Villedieu Intercom	21,01	1,56%
Communauté d'Agglomération du Cotentin	147,61	10,95%
CA Saint-Lô Agglo	27,67	2,05%
	1348,21	100,00%

Gouvernance du SAGE COC

Structure porteuse

Syndicat du SAGE COC
Appui technique,
administratif et financier
Employeur de la cellule
d'animation
1 Président (Hervé GUILLE)
3 Vice-présidents

Une **cellule d'animation** pour assurer le suivi des études et mener la concertation locale (Loïc LECAPITAINE, Animateur SAGE COC & Maryline LEPELLEY, Secrétariat)



Commission Locale de l'Eau (CLE)

« Parlement local de l'Eau »

55 membres (par arrêté préfectoral) :

- 28 élus représentant les collectivités
- 15 représentants des usagers, des professionnels et des associations
- 12 représentants de l'Etat

1 Président (Hervé GUILLE)
5 Vice-présidents

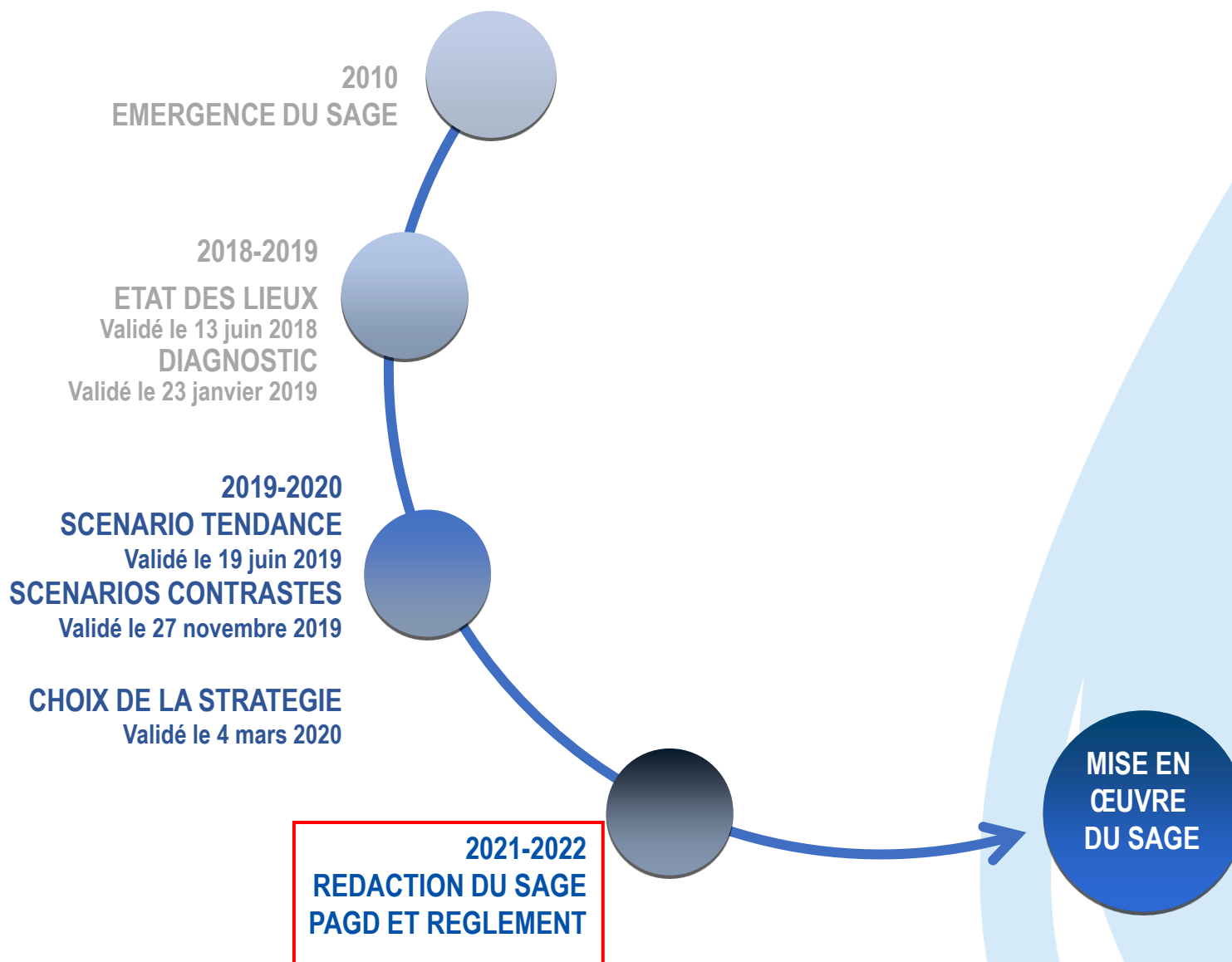


Bureau de la CLE

16 membres :

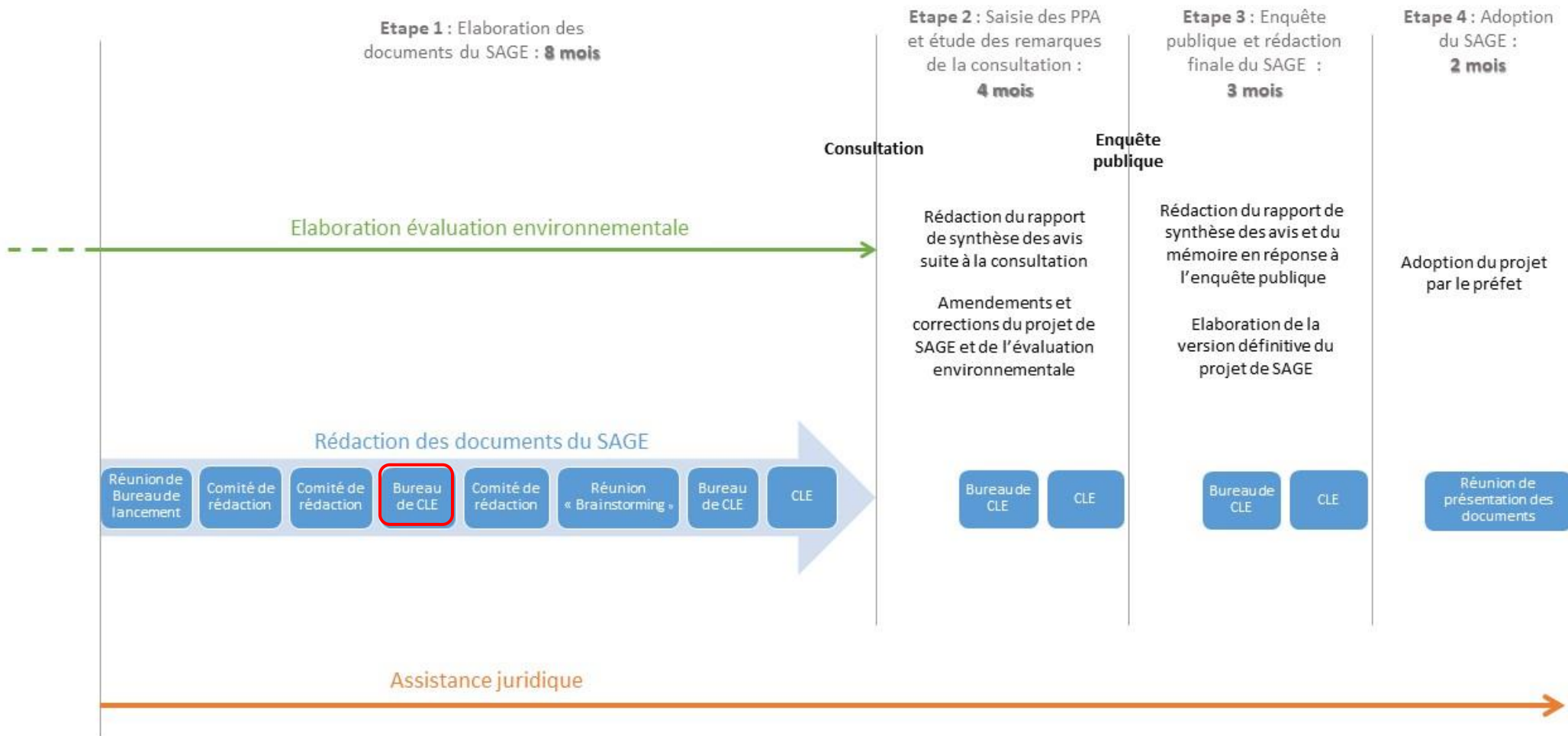
- 8 élus locaux représentant les collectivités
- 4 représentants des usagers, des professionnels et des associations
- 4 représentants de l'Etat

DE L'EMERGENCE A LA MISE EN OEUVRE

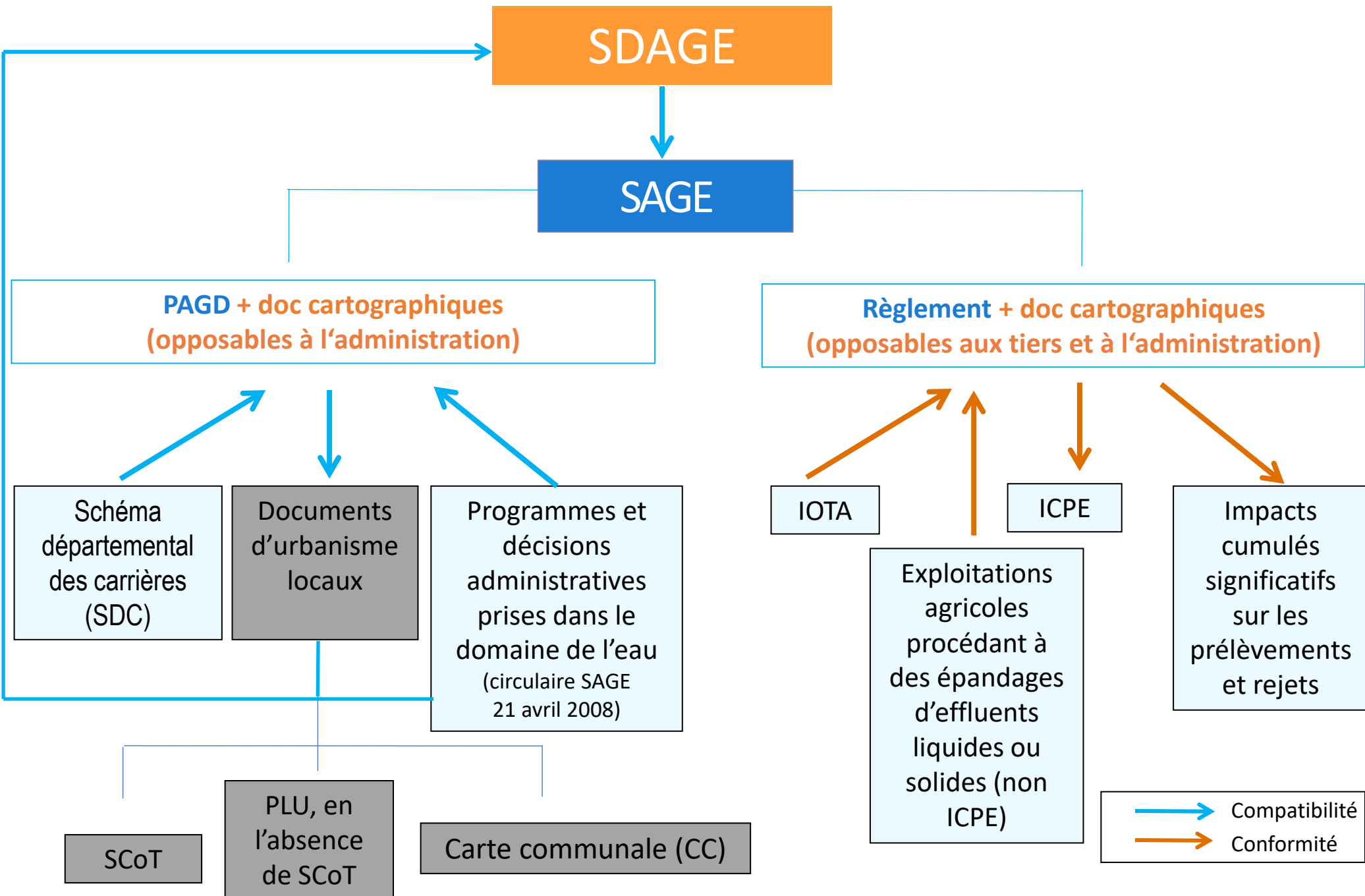


Prochaine étape : La Rédaction du PAGD et du Règlement

Le groupement conjoint « ARTELIA, COMMUN accord et Cabinet ARES » accompagnera la CLE dans la rédaction des documents constitutifs du SAGE jusqu'à son approbation préfectorale.



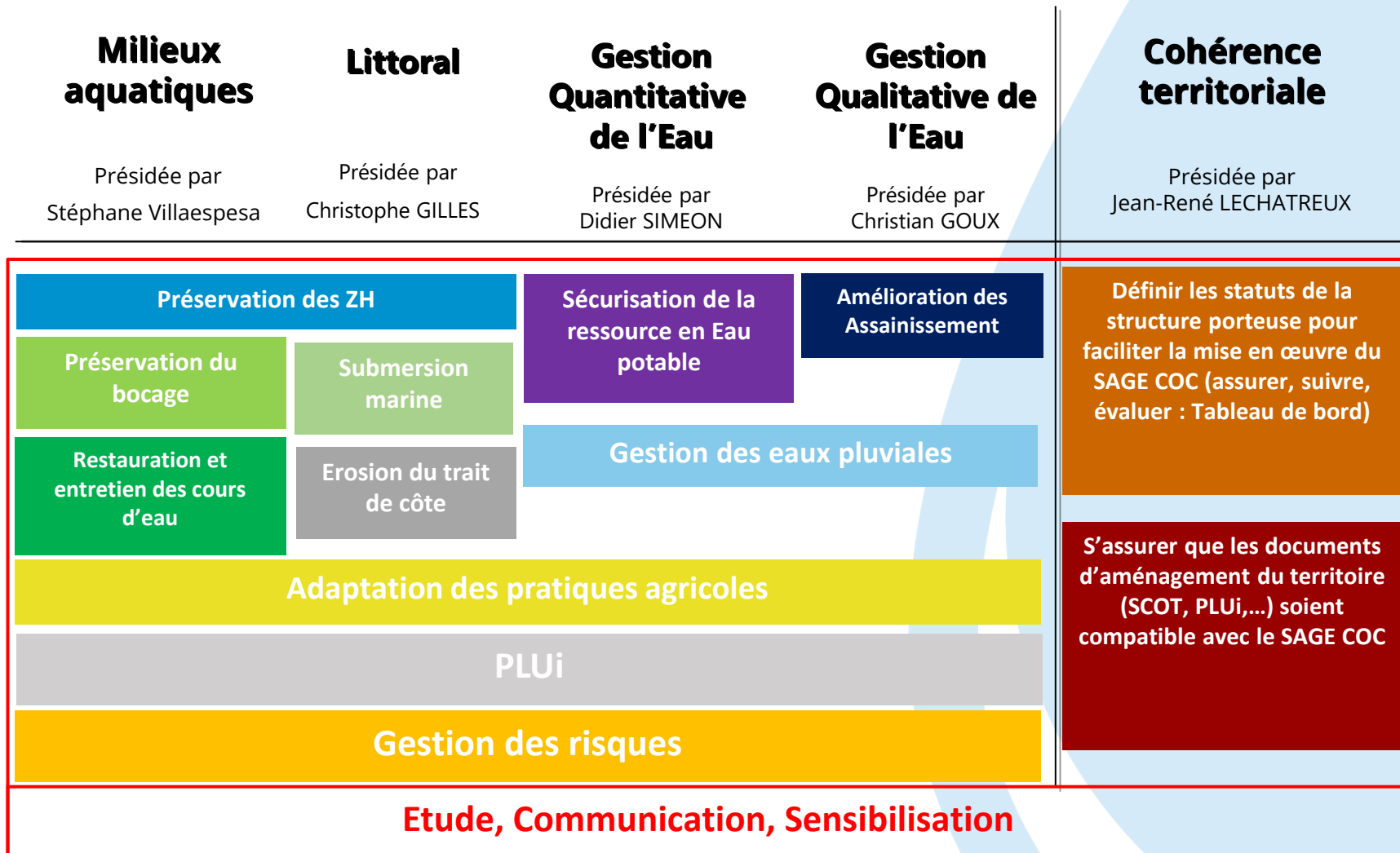
LES DOCUMENTS DU SAGE



Les Commissions de la CLE

Les commissions thématiques sont des groupes de travail composés de 10 à 20 membres issus de la CLE (répartis selon les 3 collèges de la CLE) auxquels peuvent se joindre des personnes extérieures.

Elles ont pour rôle de formuler des propositions en matière d'objectifs à inscrire dans le SAGE par rapport aux enjeux majeurs du bassin.



LA COMMISSION COHERENCE TERRITORIALE

❖ Les objectifs de la Commission Cohérence TERRITORIALE

S'assurer que les documents d'aménagement du territoire (SCOT, PLUi,...) soient compatibles avec le SAGE COC

Les documents d'aménagement du territoire (SCOT et PLUi) sont en cours d'élaboration dans les EPCI adhérents au syndicat du SAGE COC.

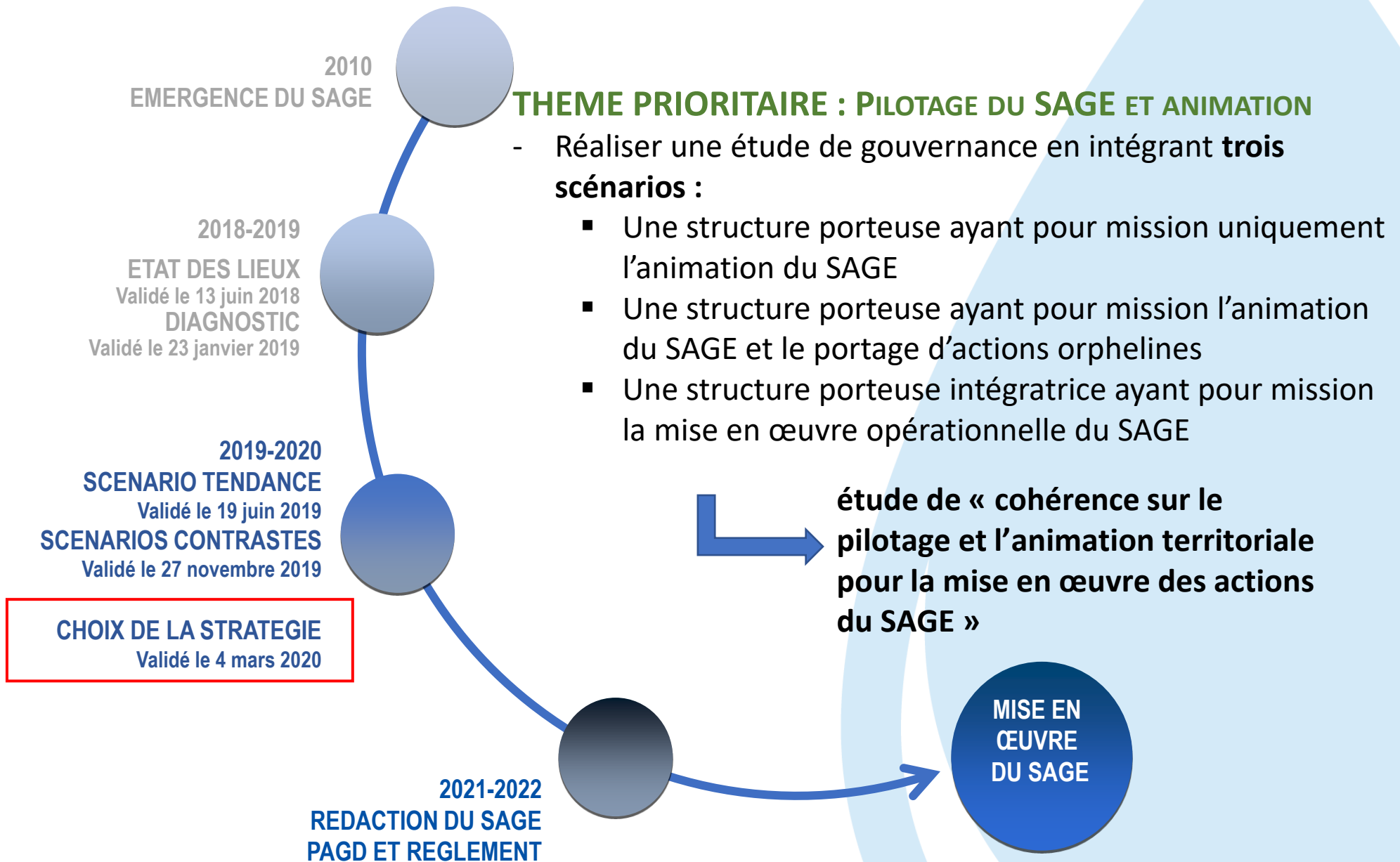
Une Collaboration doit être établie entre techniciens et la CLE afin de mener à bien ces travaux en cours.

Définir les statuts de la structure porteuse pour faciliter la mise en œuvre du SAGE COC (assurer, suivre, évaluer : Tableau de bord)

Comment répondre aux enjeux du territoire du SAGE COC sur la gestion globale de l'eau ?

Comment rendre opérationnels le PAGD et le Règlement du futur SAGE ?

LA COMMISSION COHERENCE TERRITORIALE



UNE ETUDE DE PILOTAGE

QUOI ?

Un **outil** d'autodiagnostic pour les acteurs du territoire.

POURQUOI ?

Faire un **diagnostic** de la gouvernance actuelle du territoire, et fournir des **clés pour la gouvernance future**.

QUAND ?

En parallèle aux **démarches en cours du SAGE COC**

AVEC QUI ?

Les **acteurs du territoire** (Elus et techniciens)

COMMENT ?

Accompagnement d'un **bureau d'étude** (atelier, entretien...)

➤ **Permettre une mise en œuvre du SAGE COC dès 2023**